

L'ANCREAI alerte

Continuer à promouvoir l'expertise indépendante des CREAL et de leur association nationale (ANCREAI) nécessaire à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques d'action sociale, médico-sociale et de la santé

Suite à l'annonce par l'ANCREAI de se retirer de toutes les commissions spécialisées du CNCPH, un certain nombre d'associations nous a demandé comment nous avons pu en arriver à une telle situation.

La réponse est simple : il s'agit d'une conséquence de la décision de la DGCS de baisser les subventions de fonctionnement des CREAL de 38 % en 2011, et de 50 % sur la somme restante en 2012.

Ainsi, en trois ans le montant des subventions attribuées par la DGCS aux 19 CREAL au titre du BOP 157, est passé de 1 917 200 € en 2010 à 616 997 € en 2012, soit une diminution de 67,80 % en deux ans !

La circulaire du 17 mars 2011, sous le double timbre de la DGCS et de la CNSA, préconise la reprise des financements des CREAL par les ARS et les DRJSCS, « *le soutien aux CREAL étant appelé à évoluer pour substituer progressivement une logique de financement de projet à un soutien au fonctionnement* ».

Cette diminution apparaît comme paradoxale, car l'annexe budgétaire de la LFSS 2012 affirme que « *les CREAL au nombre de dix-neuf, sont reconnus dans leur rôle régional d'observation sociale, d'évaluation et d'étude car ils possèdent une technicité (méthodologie d'enquête) et une bonne connaissance du secteur social et médico-social. Les CREAL sont sollicités fréquemment par l'ensemble des acteurs (services de l'État, associations et institutions) en appui notamment à des projets de modernisation* ». De même, la circulaire DGCS/CNSA de mars 2010 affirme « *Les CREAL proposent une offre de service intéressant à la fois les décideurs publics dans le champ des personnes handicapées et en situation de vulnérabilité et d'exclusion, les gestionnaires des structures sociales et médico-sociales et les usagers* ».

Depuis plus de cinq ans, les responsables de l'ANCREAI n'ont jamais pu obtenir de la part de la Direction Générale de la Cohésion Sociale un début d'analyse concertée. Cette concertation avait pourtant été annoncée à l'ANCREAI par les responsables de la DGCS au moment où ils lançaient une enquête nationale auprès des ARS et des DRJSCS sur le réseau des CREAL, sans réel accompagnement national de cette initiative auprès des décideurs.

Durant ces dernières années, la politique de l'ANCREAI a toujours été menée dans une logique constructive, en mettant en place les chantiers nationaux proposés par la DGCS. En 2011, lors de l'annonce de la diminution de 38 % des subventions attribués aux CREAL, l'ANCREAI, du fait de cette concertation annoncée, n'est pas entrée dans une stratégie de lobbying, avec la diffusion d'articles dans la presse ou la création de comité de soutien.

Le réseau a poursuivi sa participation active à toutes les instances nationales, à titre gratuit (CNCPPH, ONFRIH, ANESMS, CNS, CNSA, etc.). Les cabinets successifs du Ministère de la Solidarité ont toujours apprécié le travail des CREAI.

La posture de conciliation, de patience, de négociation de l'ANCREAI n'est plus à l'ordre du jour car c'est l'avenir même des CREAI qui est en question. La situation financière des CREAI et de leur Association Nationale n'est plus tenable.

Les CREAI et l'ANCREAI ne peuvent pas assurer en même temps leur autofinancement à 100 % et poursuivre leurs missions d'intérêt général d'observation et conseil aux acteurs publics des politiques d'action sociale, médico-sociale et de la santé.

Nous rappelons fortement ce qui fonde l'utilité du point de vue de l'intérêt général de nos réalisations.

Le réseau ANCREAI poursuit un projet de couverture du territoire national, avec des coopérations interrégionales et des partenariats avec les autres acteurs de l'observation au plan régional.

Le réseau des CREAI est fort de ses compétences et de son ancrage territorial en région, à proximité des acteurs associatifs et publics de l'action sociale, médico-sociale et de la santé. Les capacités d'anticipation et d'adaptation des CREAI s'appuient sur :

- Des compétences pluridisciplinaires internes expérimentées, d'un haut niveau de qualification reconnues,
- Une qualité méthodologique et une expertise indépendante,
- Des compétences d'observation des besoins des populations en situation de vulnérabilité,
- Des expériences éprouvées d'appui technique à l'innovation sociale et institutionnelle, à l'appropriation des changements, à la décision au service de l'ensemble des acteurs qu'ils soient acteurs institutionnels, politiques, associatifs ou organismes publics.

L'ancrage territorial des CREAI et leur connaissance de l'ensemble des acteurs, de leurs territoires dans leur région, en font des partenaires incontournables de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques. Ils sont reconnus pour leur capacité à favoriser des espaces collaboratifs de débats sur les problématiques sociales ou sur le fonctionnement des dispositifs.

Le réseau national des CREAI se structure en pôles de compétences pour assurer le développement de ses productions au plan national, qualité des productions qui est reconnue par l'ensemble des partenaires nationaux : comparaison nationale des schémas départementaux d'organisation sociale, diagnostic territorial des ressources existantes sur les handicaps rares dans l'inter-région Grand-Est, étude sur l'habitat des personnes avec TED : du chez soi au vivre ensemble, etc.

Voilà pourquoi nous proposons aux associations gestionnaires, aux associations d'usagers, aux conseils généraux, aux centres de ressources, à la CNSA, à l'EHESP, à l'ONED, aux membres des instances auxquelles nous participons de réaffirmer leur attachement au rôle, au positionnement, à l'utilité et l'expertise indépendante des CREAI.